

Véhicules d'occasion, vices cachés, garagistes malhonnêtes : Litige.fr dévoile son offre d'expertise automobile associée à un recours juridique

Poursuivant sa démarche de simplification des recours juridiques, [Litige.fr](https://www.litige.fr) lance la première offre tout-en-un du marché à destination des automobilistes. L'objectif ? Résoudre les conflits automobiles par la combinaison de l'expertise technique et juridique.

Paris, le 30 janvier 2020 - Avec près de 6,7 millions de véhicules, neufs et d'occasion, vendus en France², le marché de l'automobile est le terrain d'un grand nombre de litiges qui, bien souvent, requièrent l'avis d'un expert. La vente d'occasion, entre particuliers ou par le biais d'un professionnel - notamment auprès de garagistes - représente 72,6% de ce marché, soit 4,8 millions d'unités² vendues. Vices cachés, défauts de conformité, pannes consécutives à une réparation, dégradations commises par le garagiste... plus de 12.000 dossiers sont déposés chaque année sur Litige.fr pour des affaires portant sur la vente ou la réparation de véhicules.

Le baromètre 2019 des affaires automobiles publié par Litige.fr révèle par ailleurs un préjudice moyen s'élevant à 2.279 €¹. Mais avant d'être portés devant la justice, ces conflits nécessitent dans la plupart des cas, l'examen du véhicule par un expert automobile agréé. En particulier, les acquéreurs de véhicules d'occasion comportant des vices cachés - plus d'un litige sur deux (54,7%)¹ - sont contraints d'apporter la preuve que le vice existait au moment de l'achat ou antérieurement. Sans un rapport d'expertise, ils pourraient être déboutés de leurs demandes devant le tribunal, en raison d'une insuffisance de preuves.

Simplifier les démarches des automobilistes

[Litige.fr](https://www.litige.fr), service pionnier de la Legal Tech française, lance ainsi sa toute nouvelle offre dédiée aux règlements des litiges automobiles, notamment en matière de ventes de véhicules (neufs ou d'occasion) et de prestations délivrées par des garagistes. Une première sur le marché puisqu'aucun acteur ne proposait encore un service clé en main englobant à la fois l'expertise automobile d'un professionnel agréé et le recours juridique adapté au contentieux.

En effet, les automobilistes confrontés à un litige, qui requiert une expertise du véhicule, doivent s'adresser séparément à un expert, puis à un professionnel du droit. En proposant cette nouvelle offre alliant expertise technique et juridique, Litige.fr fait bénéficier ses clients de délais écourtés et de tarifs négociés, tout en s'appuyant notamment sur un réseau national d'experts agréés et d'huissiers de justice.

« Notre solution permet aux automobilistes de confier leurs dossiers à un seul et même interlocuteur - [Litige.fr](https://www.litige.fr) - afin d'obtenir une tarification transparente et des délais compétitifs. Elle s'inscrit dans notre projet de simplification et de démythification des recours juridiques du quotidien pour les particuliers », explique **Yoni Ohana, Co-fondateur de Litige.fr**.

De l'expertise au règlement du conflit

L'expertise est réalisée par un réseau d'experts agréés intervenant sur l'ensemble du territoire national (ainsi que les DOM-TOM). Elle peut prendre deux formes : l'expertise *unilatérale*, initiée par une seule des deux parties ; l'expertise *contradictoire*, qui s'effectue avec l'accord de la partie adverse. Dans cette seconde option plus onéreuse, l'expert réunit les deux parties pour examiner le véhicule, ce qui confère à l'expertise un poids juridique supplémentaire. Pour la contester, la partie adverse sera dans l'obligation de réaliser une contre-expertise.

Proposée à partir de 549 € TTC pour l'*unilatérale* 999 € TTC pour la *contradictoire*, l'offre prévoit - après obtention du rapport d'expertise - une lettre de mise en demeure rédigée, tamponnée et envoyée par huissier de justice à la partie adverse. Sans réponse satisfaisante sous huitaine, l'automobiliste pourra souscrire à nouveau aux services de Litige.fr pour saisir le tribunal compétent et habilité à trancher son litige.

¹ Source : Baromètre Litige.fr 2019 - Echantillon de 2.833 recours lancés via Litige.fr du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019. Disponible via [ce lien](#).

² Source : Largus.fr 2019 - du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019.

³ Source : étude réalisée par IPSOS en mai 2019.

À propos de Litige.fr :

Lancé en janvier 2016, le site Litige.fr permet de régler les litiges de la vie quotidienne grâce à des procédures simplifiées, entièrement en ligne et à moindre coût. Litige.fr simplifie l'accès au droit des particuliers en démystifiant les recours juridiques : de la première relance amiable (lettre de mise en cause gratuite sur le site) à la saisine du tribunal compétent et l'obtention d'un jugement. 6 clients sur 10 obtiennent gain de cause à l'amiable (étude IPSOS³). Litige.fr est un site du groupe Demander Justice, pionnier de la Legal Tech française depuis 2012. Plus de 250.000 dossiers sont déposés chaque année sur leurs plateformes.